

## Permis d'aménager

### Parties communes d'une copropriété

Définition de glossaire

Mis à jour le 04 juillet 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Parties des bâtiments (couloirs, chaudière, canalisation...) et des terrains (jardins, parcs...) affectées à l'usage de tous les copropriétaires ou de plusieurs d'entre eux



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie  
45210 Nargis

02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)